

Concours «iPad à Gagner - Richard Construction»

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Le concours « iPad à Gagner - Richard Construction » (le « Concours ») est tenu par Richard Construction, (le « Commanditaire »), et se déroule au Québec à compter du 8 Mars 2019, à 9h00 HE, jusqu'au 17 mars 2019, à 23h59 HE (la « Durée du Concours »).

ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le Concours est organisé par le Commanditaire, ses filiales y compris notamment ses sociétés mères, sœurs et leurs filiales, détaillants, franchisés, agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de matériel et de services reliés au présent Concours ou tout autre compagnie, partenariat, entreprise individuelle ou autre personne morale directement relié(e) à la tenue du Concours ainsi que leurs employés, agents et représentants respectifs (les « Membres du groupe »).

ADMISSIBILITÉ

Ce Concours s'adresse à toute personne qui :

- (i) réside au Québec;
- (ii) est âgée de dix-huit (18) ans et plus au moment de participer au Concours;
- (iii) n'est pas un client du Commanditaire au moment de participer au Concours; et

Sont exclus les Membres du groupe et leurs employés ainsi que les employés de toute société, organisme ou compagnie qui collabore à ce Concours, leurs représentants ou agents, des agents de publicité et de promotion ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

MODE DE PARTICIPATION

Participation. Pour participer, il suffit de remplir correctement le formulaire d'inscription accessible à l'adresse Web <https://www.richardconstruction.ca/concours-salon-habitation/>. Cette page sera aussi accessible via une station d'inscription au Salon national de l'habitation MTL pendant la Durée du Concours.

Aucun achat requis. Même s'il faut disposer d'un accès en ligne pour participer au Concours, aucun achat n'est nécessaire pour y participer. Plusieurs bibliothèques publiques, commerces de vente au détail et d'autres établissements mettent des ordinateurs gratuitement à la disposition du public et certains fournisseurs de services Internet ou autres sociétés offrent gratuitement des comptes de courrier électronique.

Limite d'inscription. Une limite d'une (1) inscription par participant, pendant toute la Durée du Concours, sera admise.

Identité d'un participant. Si l'identité d'un participant est contestée, l'annulation de sa participation sera automatique.

CHANCES DE GAGNER

Les chances que l'inscription d'un participant soit sélectionnée dépendent du nombre d'inscriptions admissibles enregistrées et reçues pendant la Durée du Concours.

LE PRIX

Nombre de prix. Il y a un (1) prix à gagner, d'une valeur totale approximative de 429.00\$+tx

Description du prix. Le prix consiste en un iPad WiFi 32GO

ATTRIBUTION DES PRIX

Un (1) tirage au sort parmi l'ensemble des inscriptions admissibles reçues sera effectué pour accorder le prix mentionné ci-dessus. Le premier bulletin de participation tiré au sort sera déclaré gagnant du prix, sous réserve de remplir toutes les conditions du présent règlement. Les inscriptions tirées au sort qui ne comportent pas les informations requises seront rejetées.

La date du tirage au sort est la suivante : - 20 Mars 2019 à 13h00.

Le tirage ci-dessus aura lieu aux bureaux du Commanditaire, situés au 10730, rue de la Topaze, Mirabel, J7N 0N8.

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra, en plus de satisfaire aux critères d'admissibilité du Concours et de se conformer au règlement officiel du Concours

(le « Gagnant ») devra répondre au message envoyé par courriel ou laissé par téléphone par le Commanditaire ou un de ses représentants dans les dix (10) jours suivant la réception du message par le participant sélectionné.

Disqualification. À défaut de respecter chacune des conditions énoncées ci-dessus, le participant sélectionné sera disqualifié et ne pourra recevoir aucun prix. Dans ce cas, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de sélectionner au hasard un autre participant comme gagnant éventuel du prix.

Prise de possession du prix. Le Commanditaire ou ses représentants contacteront le Gagnant afin de l'informer des modalités de prise de possession du prix.

PUBLICITÉ

En participant à ce Concours, le Gagnant autorise les Membres du groupe à diffuser, publier et autrement utiliser leur nom, photographie, image, déclaration relative au Concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Les participants cèdent aux Membres du groupe le droit d'utiliser leur nom, photographie, image, déclaration relative au Concours ou tout prix, lieu de résidence et (ou) voix dans tous les médias et formats, sans limite de territoire.

Vérification des inscriptions. Le Commanditaire se réserve le droit de vérifier la validité de toute inscription à ce Concours.